Procès-verbal de la réunion du CM du 07 août 2025

Date de convocation et affichage : le 31 juillet 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	7	1	8

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 août à 19h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy** - M. M. André **Chevalier** – M. Damien **Guillas** - M. Yves **Sorin** - Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** - Mme Cécile **Trotel** -

Absents : Mme Soizic **Strouble** - Mme Anne **Patault** - M. Joël **Robert** - M. Philippe **Dardy**- M. Kenny **Mesnil**-

Pouvoirs : M. Robert à M. Chevalier

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER André

:

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

DECI – Validation du devis fournitures de 2 réservoirs souples, aménagement des plateformes et sécurisation des terrains

Monsieur le Maire rappelle que nous avons obligation d'assurer la défense incendie.

Le Conseil municipal a décidé d'installer des réservoirs souples sur 2 sites à Rhûnes et le Haut-Rimon

Pour l'installation des bâches, il convient de préparer les terrains concernés par la pose des réservoirs souples par la réalisation d'une plateforme et la mise en place d'une clôture, ainsi que les aires de retournement pour les véhicules d'intervention.

Il convient également d'aménager une aire d'aspiration au lieu-dit Pinel pour permettre l'utilisation de la réserve d'eau existante.

Trois entreprises ont remis des devis concernant les 3 sites concernés incluant la fourniture des réservoirs souples, la création de la plateforme et la sécurisation du site par la mise en place d'une clôture et d'un portillon.

Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise ROBERT TP pour un montant HT 27 310.50 €, soit 32 772.60 € TTC

DFCI : demande de subvention dans le cadre de la DECI

Dans le cadre du schéma communal de défense incendie, le Conseil municipal a validé l'acquisition et la mise en place de 2 nouvelles citernes souples aux lieux-dits Rhûnes et le Haut-Rimon ainsi que l'aménagement d'une aire d'aspiration au lieu-dit Pinel lors de sa séance du 7 août 2025.
Pour ce faire, le Conseil municipal a retenu les devis de l'entreprise ROBERT TP pour un montant de 27 310.50 € HT par délibération D2025-042 et le devis de l'entreprise Breizh Mavasa pour la signalétique pour un montant de 285.80 € HT

Ces dépenses sont éligibles à la DFCI (Défense des Forêts et des Landes Contre les Incendies) à hauteur de 80%.

Afin de mener à bien les travaux, le Conseil municipal valide la demande de subvention DFCI avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition de 2 citernes souples – Aménagement des terrains	27 310.50 €	**DFCI 80 %**	22 077.04 €
Signalétique	285.80 €	**Fonds propres 20%**	5 519.26 €
TOTAL	**27 596.30 €**	TOTAL	**27 596.30 €**

Le Maire
Patrick Baudy